Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 074-217400969-20250701-DC2025_21-DE

DC N°2025.21

VILLE DE CRUSEILLES
(Haute-Savoie)

DÉCISION
FIXANT LES TARIFS DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

Madame le Maire de Cruseilles,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les L.2322-1 et L2322-2 2° ;

VU la décision n°2025.17 du 10 juin 2024 portant modification des tarifs ;

CONSIDERANT qu'il convient de rajouter le tarif extérieur pour certaines prestations du service Enfance-Jeunesse suite à un oubli ;

VU l'avis favorable de la commission enfance/périscolaire/jeunesse en date du 19 mai 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : A compter du 1er septembre 2025, les tarifs du service Enfance-Jeunesse sont les suivants :

❖ **Frais annuels d'adhésion aux prestations : 20 €** par famille pour l'ensemble des prestations (accueils périscolaires, restauration scolaire primaire et secondaire, accueil extrascolaire)

❖ **Surfacturation** : une surfacturation de 5 € sera appliquée selon les modalités prévues par le règlement intérieur en vigueur.

TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE DES ENFANTS DU PRIMAIRE ET LES AGENTS COMMUNAUX

- 0,56 € de participation pour les enfants sans repas (P.A.I, pique-nique…)
- 9 € le repas pour les personnes extérieures
- Tarifs au quotient familial selon le barème ci-après :

Quotient	Plein tarif	Participation de la commune de Cruseilles et de l'Etat	Coût familles
T1	6.90 €	6.00 €	0.90€
T2	6.90 €	5.90€	1.00€
T3	6.90 €	1.00€	5.90€
T4	6.90 €	0.00€	6.90€

Publié le : 23/09/2025 10:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40270

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 074-217400969-20250701-DC2025_21-DE

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE – DISPOSITIONS GENERALES

Les tarifs se déclinent suivant la grille des quotients familiaux ci-dessous :

	Quotients familiaux de la Caisse d'allocations familiales
Tarif 1	de 0 à 650
Tarif 2	de 651 à 850
Tarif 3	de 851 à 1 200
Tarif 4	> à 1 201 ou absence de justificatif

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

Concernant les activités relevant du périscolaire, les règles suivantes sont appliquées :

- Pour les communes extérieures dont les enfants sont scolarisés sur la commune de Cruseilles, les communes de résidence qui le souhaitent pourront signer avec la commune de Cruseilles une convention de participation financière.

❖ Accueil périscolaire du matin (7h15 - 8h15)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	2.00 €	0.60 €	1.40 €
T2	2.00 €	0.40 €	1.60 €
T3	2.00 €	0.30 €	1.70 €
T4	2.00 €	0.20 €	1.80 €

Publié le : 23/09/2025 10:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40270

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 074-217400969-20250701-DC2025_21-DE

❖ Accueil périscolaire du soir (16h15 - 18h45)

Tranche 1 (16h15-17h45) y compris goûter

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	3.50 €	1.05 €	2.45 €
T2	3.50 €	0.70 €	2.80 €
T3	3.50 €	0.50 €	3.00 €
T4	3.50 €	0.35 €	3.15 €

Tranche 2 (17h45-18h45)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	2.00 €	0.60 €	1.40 €
T2	2.00 €	0.40 €	1.60 €
T3	2.00 €	0.30 €	1.70 €
T4	2.00 €	0.20 €	1.80 €

A partir de 18h45, chaque quart d'heure entamé est facturé 5 €.

❖ Surveillance cantine (11h15 - 13h15)

	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
Cruseilles et communes conventionnées	2.40 €	2.40 €	0.00 €

Publié le : 23/09/2025 10:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40270

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 074-217400969-20250701-DC2025_21-DE

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DES MERCREDIS ET VACANCES

Concernant les activités extrascolaires, la Commune de Cruseilles souhaite mettre en place les règles suivantes : toute utilisation du service par des enfants extérieurs à la Commune sera facturée au plein tarif selon les grilles tarifaires en vigueur.

Les tarifs applicables sont indiqués ci-dessous :

❖ Accueil de loisirs des mercredis / Journée complète (7h30 - 18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	34.50 €	10.30 €	24.20 €
T2	34.50 €	8.95 €	25.55 €
T3	34.50 €	7.60 €	26.90 €
T4	34.50 €	4.90 €	29.60 €
Tarif Commune extérieure			36.50 €

Tarifs sans repas (P.A.I, pique-nique...)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	28.50 €	10.30 €	18.20 €
T2	28.50 €	8.95 €	19.55 €
T3	28.50 €	7.60 €	20.90 €
T4	28.50 €	4.90 €	23.60 €
Tarif Commune extérieure			30.50 €

Publié le : 23/09/2025 10:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40270

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 074-217400969-20250701-DC2025_21-DE

❖ Accueil de loisirs des mercredis / Demi-journée avec repas (7h30 - 13h30 / 11h30 - 18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	19.50 €	5.20 €	14.30 €
T2	19.50 €	4.50 €	15.00 €
T3	19.50 €	3.80 €	15.70 €
T4	19.50 €	2.50 €	17.00 €
Tarif Commune extérieure			20.50 €

Tarifs sans repas (P.A.I, pique-nique…)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	14.50 €	5.20 €	9.30 €
T2	14.50 €	4.50 €	10.00 €
T3	14.50 €	3.80 €	10.70 €
T4	14.50 €	2.50 €	12.00€
Tarif Commune extérieure			15.50 €

❖ Accueil de loisirs des vacances / Journée complète (7h30 - 18h30)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	34.50 €	10.30 €	24.20 €
T2	34.50 €	8.95 €	25.55 €
T3	34.50 €	7.60 €	26.90 €
T4	34.50 €	4.90 €	29.60 €
Tarif Commune extérieure			36.50 €

Publié le : 23/09/2025 10:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40270

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le 03/07/2025
ID : 074-217400969-20250701-DC2025_21-DE

Tarifs sans repas (P.A.I, pique-nique…)

Quotient	Plein tarif	Participation commune de résidence	Coût familles
T1	28.50 €	10.30 €	18.20 €
T2	28.50 €	8.95 €	19.55 €
T3	28.50 €	7.60 €	20.90 €
T4	28.50 €	4.90 €	23.60 €
Tarif Commune extérieure			30.50 €

Pour les enfants apportant leurs repas, une déduction de 3.42€ correspondant aux frais de repas, auxquels la participation surveillance de 0.56 € aura été déduite, sera appliquée.

A partir de 18h30, chaque quart d'heure entamé est facturé 5 €.

❖ Camps d'été

Quotient	Tarifs/ semaine (Toutes communes)
T1	155 €
T2	195 €
T3	220 €
T4	250 €
Commune extérieure	280 €

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil municipal conformément à l'article L.2322-2 du CGCT.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Cruseilles, le 1er juillet 2025.

Le Maire,
Sylvie MERMILLOD

MAIRIE DE CRUSEILLES 74350 (Haute-Savoie)

Télétransmise en Sous-Préfecture le : - 3 JUIL. 2025

Affichée le : - 3 JUIL. 2025

Publié le : 23/09/2025 10:30 (Europe/Paris)
Collectivité : Cruseilles
https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/40270